



EMBAJADA DE ESPAÑA
NUAKCHOT

Documentation

VISA DE RESIDENCE A BUT NON LUCRATIF

Ce visa permet au titulaire de résider en Espagne pendant une période de plus de 90 jours sans possibilité d'exercer une activité rémunérée.

DOCUMENTS EXIGÉS

- **Formulaire** de "Demande de visa national ", dûment rempli et signé (original et copie).
- **Une photo** d'identité récente en couleur sur fond blanc.
- **Passeport** ou document de voyage reconnu comme valide en Espagne, avec une validité minimale d'un an (originale y copie)
- **Formulaire EX-01*** dûment rempli et signé (LO 4/2000 y RD 1155/2024)
- **Formulaire model 790***, **code 052**, dûment rempli et signé, valide pour liquider la taxe établie pour la demande d'autorisation de résidence temporaire, la taxe est de **510 MRU** et sera payée à l'Ambassade. Le demandeur devra présenter le **Formulaire model 790, code 052**.
- **Une assurance maladie publique ou privée** en cour de validité pour l'Espagne.
- **Original et copie du certificat médical** prouvant que le demandeur ne souffre d'aucune des maladies pouvant avoir des répercussions graves sur la santé publique, conformément aux dispositions du Règlement sanitaire international de 2005. **Cette phrase doit figurer dans le certificat.** Il doit être légalisé par le ministère de la Justice (Direction des Affaires Civiles et du Sceau), par le Ministère mauritanien des Affaires étrangères et par l'Ambassade d'Espagne.
- Dans le cas **d'un conjoint, un certificat de mariage**. Dans le cas **d'enfants mineurs** célibataires ou d'enfants majeurs à charge en raison d'un handicap, **un acte de naissance**.
- **Original et copie du casier judiciaire** vierge, délivré par les autorités du pays dans lequel le demandeur a résidé les 5 dernières années, dans lequel il ne devrait y avoir aucune condamnation pour délits prévus par la loi espagnole, légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères dudit pays et par l'Ambassade d'Espagne. S'il s'agit d'un pays autre que la Mauritanie, il doit être légalisé par l'ambassade d'Espagne dans ce pays. **L'Office d'Immigration** compétent évaluera **UNIQUEMENT** les conditions établies aux lettres c), d) et e) de la section 2 de l'article 61 pour l'octroi ou le refus de l'autorisation de séjour temporaire non lucratif (n'étant pas, le cas échéant, dans la période d'engagement de ne pas retourner en Espagne, l'absence de casier judiciaire en Espagne et le paiement de la taxe).



Documentation

EMBAJADA DE ESPAÑA
NUAKHOT

- **Documents attestant que le demandeur dispose de ressources financières suffisantes** pour couvrir ses frais de subsistance et d'hébergement, y compris, le cas échéant, ceux de sa famille, pendant toute la durée de son séjour en Espagne, sans avoir besoin d'exercer une activité professionnelle, ou qu'il bénéficie d'un revenu régulier SANS AVOIR BESOIN D'EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE. Le demandeur doit justifier de revenus réguliers et suffisants, ou de la possession de biens garantissant de tels revenus, avec un minimum de 2.400€ par mois (soit 400% de l'IPREM) et un montant supplémentaire de 600€ par mois (100% de l'IPREM) pour l'entretien, le cas échéant, de chaque personne à sa charge, pendant toute la durée de l'autorisation demandée.
- **La demande doit être déposée en personne par le demandeur.** Ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles et pour des motifs justifiés qu'il peut être convenu que la demande soit déposée par un représentant dûment habilité, auquel cas une procuration notariée est requise. Si la demande est déposée par un représentant, **l'original et une copie de la procuration notariée**, établies moins d'un an avant la date de la demande, doivent être fournies. Le représentant doit également fournir l'original et une copie de sa pièce d'identité.
- **Les frais de dossier s'élèvent à 11.160 MRU** à cette somme peuvent s'ajouter les frais additionnels de la compagnie qui réceptionne les demandes.

La demande de visa impliquera une demande de permis de séjour temporaire non lucratif. Au moment de la remise de la demande, un examen formel du dossier sera effectué et le demandeur pourra être amené à se présenter plus tard. À ce moment-là, et sur la base d'un examen plus détaillé du dossier, un entretien personnel ou des documents supplémentaires peuvent être demandés.

La non-comparution aura pour effet de considérer l'intéressé comme ayant renoncé à poursuivre la procédure, sauf dans les cas de force majeure dûment accrédités.

***Document à réaliser à l'Ambassade avant d'aller à son rendez-vous à BLS :**

- Payer les taxes des formulaires model 790, code 052 et EX01
- Légaliser le certificat médical ainsi que le casier judiciaire, seulement sur rendez-vous qui s'obtient en appelant le +222 36.02.10.41 ou le +222 45 25 20 80